



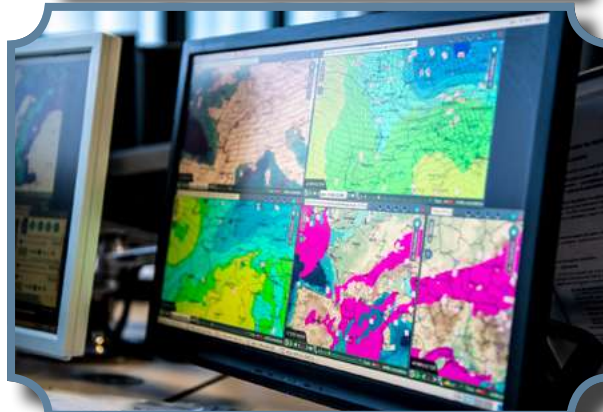
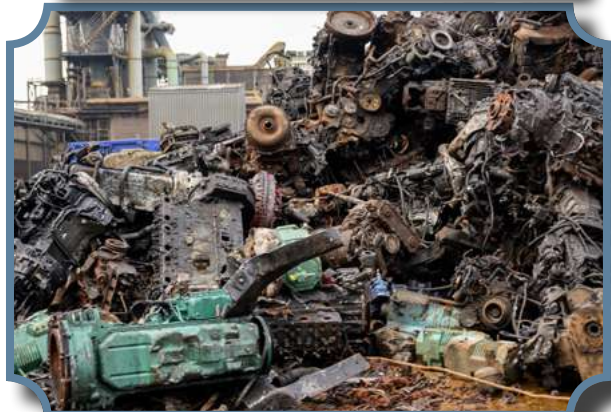
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

BARP
DGPR SRT

INVENTAIRE

*Incidents et accidents technologiques
survenus en 2025*



AR A
DGPR SRT BARPI





ÉDITO

SOMMAIRE

Édito	3
Apprendre de l'accidentologie	4
La base de données ARIA : référence de l'accidentologie technologique	5
Les installations classées : chiffres clés	6
Les installations classées : conséquences	8
Les installations classées : analyses	9
Dématérialiser les déclarations d'analyse d'accidents et d'incidents en ICPE et les rapports	10
Une année marquée par les fortes chaleurs	11
Les incendies dans les centres de tri de déchets non dangereux	12
Les ouvrages hydrauliques	13
Zoom sur la métallurgie et les produits métalliques	14
Zoom sur les silos de matières organiques	15

L'inventaire des incidents et accidents technologiques survenus en 2025, réalisé par le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI) de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), fait le point sur l'état de l'accidentologie issue des incidents et accidents enregistrés dans la base de données ARIA. Cette base de données est unique au monde, par la variété de ses sources et la qualité des données. Le travail réalisé par l'équipe du BARPI, spécialisée dans la collecte, l'analyse et le partage d'expérience tirée des accidents industriels, permet d'éclairer les industriels et exploitants agricoles, les services de l'État chargés de l'élaboration et du contrôle de la réglementation, ainsi que le grand public.

Le partage du retour d'expérience permet à l'ensemble des acteurs de progresser dans la sécurité des installations. A ce titre, conformément à [l'article R. 512-69](#) du code de l'environnement, l'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement est tenu de déclarer à l'administration les incidents et accidents survenus sur son site. Depuis le 1^{er} janvier 2026, cette déclaration doit être réalisée en ligne sur le site Internet : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R71939>

L'année 2025 a été marquée par les travaux préparatoires à cette démarche, qui ont largement associé les fédérations et organisations professionnelles et ont ainsi contribué à rappeler aux exploitants leur obligation de déclaration.

Une augmentation de près de 25 % a ainsi été enregistrée dans la collecte des incidents et accidents dans les installations classées pour la protection de l'environnement. Ce chiffre rappelle, en cette année des 50 ans de l'accident de Seveso et des 25 ans de celui d'AZF, l'importance de la vigilance à avoir sur la prévention des risques accidentels.

Plusieurs travaux menés par le BARPI en 2025 permettent d'accompagner les exploitants et les inspecteurs sur des questions prioritaires relatives aux enjeux pour la sécurité et la protection de l'environnement, notamment :

- [la prévention des risques liés aux installations électriques](#) ;
- [la gestion des risques liés aux atmosphères explosives](#) ;
- [la gestion du risque d'incendie dans les centres de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux](#) ;
- [la gestion des risques liés aux travaux par point chaud](#).

L'analyse approfondie de l'accidentologie nourrit en particulier les actions de contrôle de l'inspection des installations classées, afin de les orienter sur les enjeux prioritaires.

En 2025, le BARPI a publié [un retour d'expérience](#) sur les nombreuses intempéries et épisodes de précipitations intenses de 2024, qui ont entraîné des crues et inondations à répétition. Le BARPI poursuit la diffusion du retour d'expérience de l'accidentologie dans un contexte de changement climatique. Les publications sur les impacts [des fortes chaleurs](#), [de la sécheresse](#) ou [des feux de forêts](#), peuvent utilement être diffusées pour gérer au mieux ces risques, de plus en plus présents.

Je vous souhaite une bonne lecture de cet inventaire et vous invite, pour favoriser le progrès continu en matière de sécurité industrielle, à utiliser et diffuser, au sein de vos organisations, les productions du BARPI, à des fins d'amélioration des pratiques opérationnelles.

Régine Engström
Adjointe au directeur général de la prévention des risques

Directrice de la publication : Régine Engström
Coordination : Pierre de Francieu

Rédaction
Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature
Jérôme Bai
Aurélié Baraër
Quentin Bruy
Jacob Carbonel
Nicolas Fath
Pierre de Francieu
Vincent Perche
Nicolas Xhaard-Bollon

Réalisation
Estelle Neveu

ISSN : 3002-5206

Crédits photos : SDIS Haut-Rhin, DREAL Hauts-de-France, DR Exploitant, Arnaud Bouisson / Terra, Damien Valente / Terra

APPRENDRE DE L'ACCIDENTOLOGIE

Des articles de presse

Des synthèses thématiques
une analyse approfondie de l'accidentologie



Des Flashs ARIA
2 pages pour se poser les bonnes questions



Un site Internet

Des fiches détaillées
une description complète des accidents
les plus marquants



Des films pédagogiques



Une lettre d'information périodique
l'actualité des productions du BARPI
abonnement gratuit

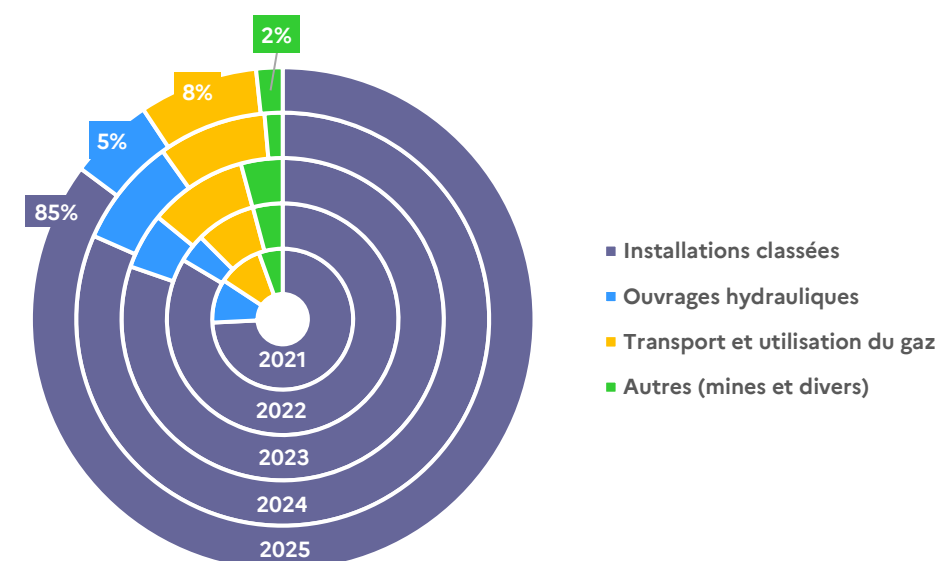


La base de données ARIA Référence de l'accidentologie technologique

Mise en exploitation depuis 1993, la base de données ARIA recense aujourd'hui plus de 66 000 événements, dont environ 7000 survenus à l'étranger. Les informations reçues et analysées par le BARPI proviennent de la cellule de veille du ministère chargé de l'environnement, des services de secours, de l'inspection des installations classées et des autres services de contrôle ministériels, des exploitants, des organisations professionnelles, des médias ou des organisations non gouvernementales.

Le périmètre de collecte des événements comprend les installations classées pour la protection de l'environnement, les canalisations de transport de matières dangereuses, du gaz et de sa distribution, les activités du sol et du sous-sol (mines, forages géothermiques, forages d'hydrocarbures), les stockages souterrains, l'utilisation du gaz et les ouvrages hydrauliques.

Répartition des événements (France) par domaine d'activité principale



© BARPI

La caractérisation des événements est propre à chaque domaine d'activité et nécessite, pour chacun d'eux, une analyse spécifique. Afin d'assurer la fiabilité des informations contenues dans la base de données ARIA, les résumés des événements sont soumis à l'avis des personnes concernées, avant publication et mise à disposition sur le site Internet www.aria.developpement-durable.gouv.fr.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, en lien avec la télédéclaration obligatoire des incidents et accidents pour les exploitants d'installation classée pour la protection de l'environnement, l'exploitant est consulté directement sur le projet de résumé, ainsi que l'inspecteur chargé du contrôle du site.

Pour le présent inventaire des incidents et accidents technologiques survenus en 2025, les extractions de la base de données ARIA ont été effectuées le 1^{er} avril 2026.



INSTALLATIONS CLASSÉES : CHIFFRES CLÉS

Rappel concernant la caractérisation des événements

- Les accidents majeurs sont les événements devant être notifiés à la Commission européenne au titre de la directive 2012/18/UE, ils concernent exclusivement les établissements SEVESO ;
- Les accidents sont les événements qui ont porté atteinte aux intérêts protégés par le code de l'environnement ;
- Les incidents sont les événements qui auraient pu porter atteinte, dans d'autres circonstances, à ces intérêts.

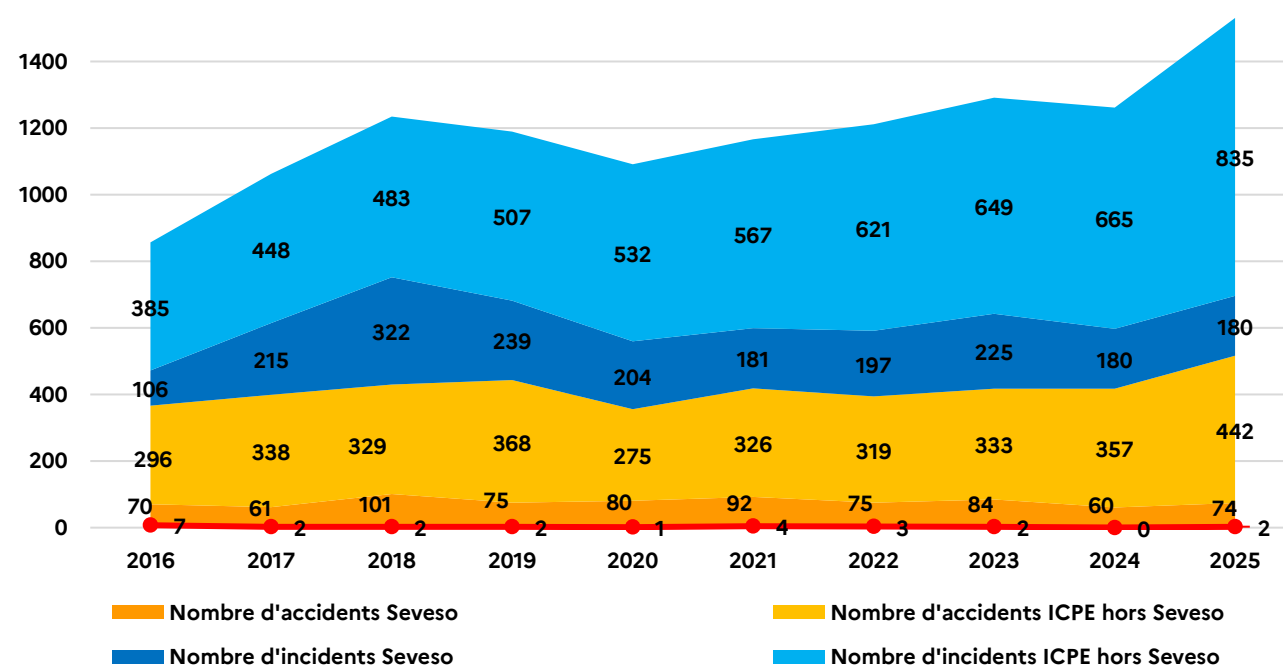
La base de données ARIA recense donc essentiellement les événements qui ont porté (ou qui auraient pu porter) atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature ou l'environnement.

Ce recensement dépend largement des sources d'informations publiques et privées, et n'est donc pas exhaustif.

La base de données ARIA est vivante et s'incrémente au fur et à mesure de la connaissance des événements (ou de leurs causes) par le BARPI.

Évolution de l'accidentologie des ICPE

Évolution du nombre d'accidents
ICPE Seveso et hors Seveso



© BARPI

Ces chiffres montrent l'importance de conserver une vigilance forte sur la sécurité des installations, qui passe notamment par les inspections réalisées sur les sites.

L'année 2025 a été marquée par les travaux de mise en place de la télédéclaration des incidents et accidents en ICPE, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2026. Ces travaux ont largement associé les fédérations et organisations professionnelles et ont contribué à rappeler aux exploitants leur obligation de déclaration.



INSTALLATIONS CLASSÉES : CHIFFRES CLÉS

L'analyse par secteur d'activités

Répartition des accidents par secteur d'activité en 2025



© BARPI

Les secteurs les plus accidentogènes en 2025 sont les suivants, dans l'ordre du nombre d'événements recensés :

la gestion des déchets : ce secteur est, depuis plusieurs années, le secteur le plus accidentogène. L'année 2025 a été marquée par d'importants incendies dans les centres de tri de déchets issus de la collecte sélective ([voir focus dédié](#)). La gestion des déchets de batteries ou piles au lithium présente des enjeux de sécurité importants, que ce soit sur les sites spécialisés dans la gestion de ce type de déchets ou sur les sites recevant ces déchets à la suite d'erreurs de tri en amont ;

l'agriculture, les élevages : il s'agit majoritairement d'incendies, qui peuvent avoir des conséquences importantes pour les agriculteurs. Sont également recensés des déversements d'effluents d'élevages, parfois par rupture de fosses à lisier, qui peuvent avoir des conséquences environnementales notables ;

l'industrie agroalimentaire, avec une baisse de l'accidentologie en 2025, faisant suite à une année 2024 marquée par un pic d'accidents sur les séchoirs à grains pour les organismes stockeurs de céréales ;

l'industrie chimique et pharmaceutique, avec principalement des fuites et des rejets de produits chimiques, mais également 5 explosions (sur les 158 événements recensés pour ce secteur d'activité) ;

l'industrie métallurgique : dans les secteurs de la métallurgie et des produits métalliques, le nombre d'accidents est resté stable sur les dix dernières années, alors même que l'indice de production a connu une baisse marquée durant cette période. En outre, le nombre d'incidents a augmenté. Cette augmentation pourrait s'expliquer par une amélioration de leur recensement ainsi que par des difficultés économiques des entreprises pouvant favoriser la survenue de ces événements, comme l'illustre la succession de trois accidents en 14 mois sur un même site sidérurgique placé en redressement judiciaire ([ARIA 62179](#), [63175](#) et [64685](#)).

En 2025, le secteur de la sidérurgie a été marqué par plusieurs accidents aux conséquences économiques significatives, parmi lesquels :

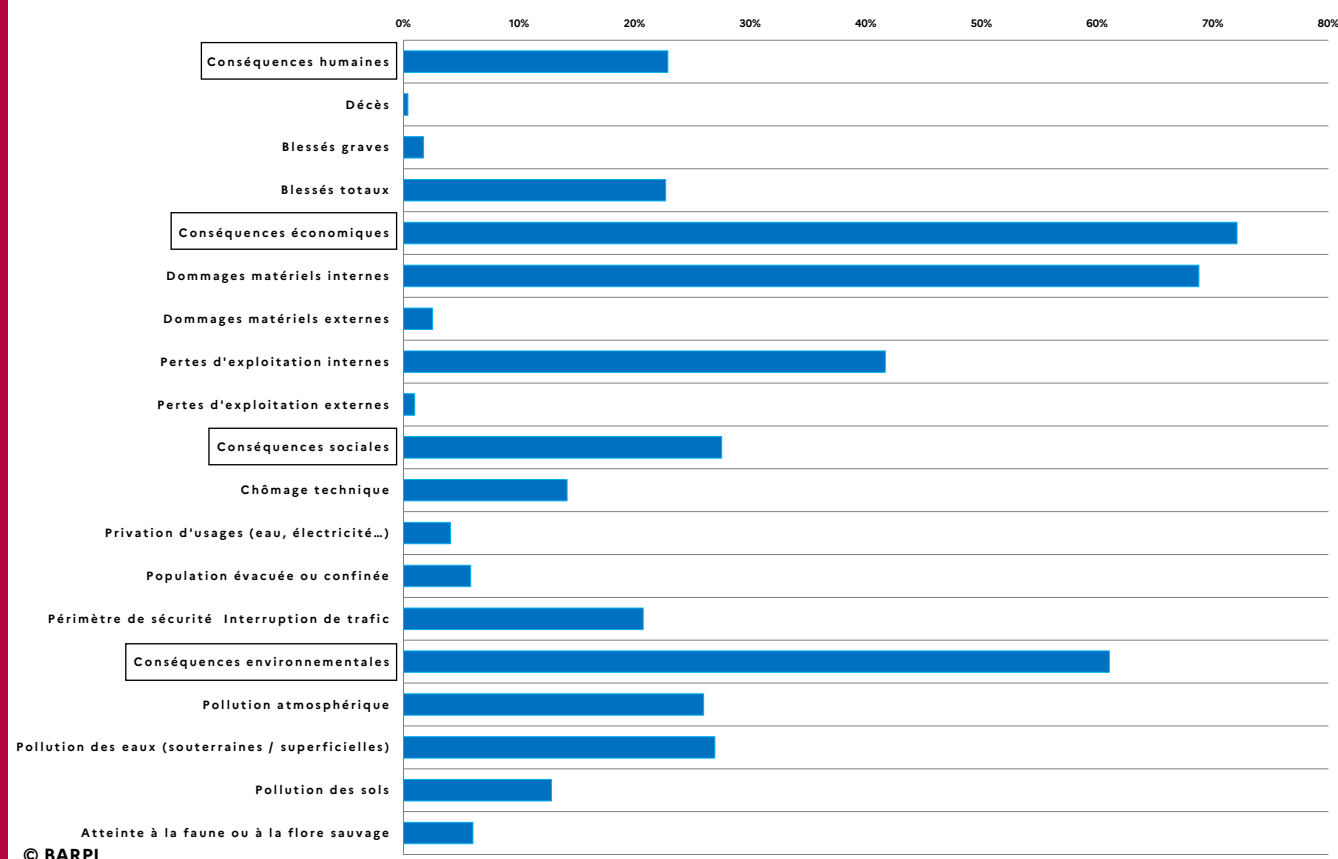
deux incendies ([ARIA 65121](#) et [65444](#)),

deux fuites de métal en fusion ([ARIA 65318](#) et [65506](#)).

INSTALLATIONS CLASSÉES : CONSÉQUENCES

La figure ci-après présente les conséquences des accidents dans les installations classées pour la protection de l'environnement en 2025. Un événement peut avoir plusieurs types de conséquences.

Ratio des conséquences par rapport au nombre d'accidents en 2025



Accidents majeurs survenus en 2025

2025 compte deux accidents aux conséquences graves, de telle sorte qu'ils ont été déclarés à la Commission européenne comme accidents majeurs au titre de la directive Seveso. Le bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI) a ouvert une enquête sur chacun de ces deux accidents.

Explosion d'un réacteur de produits huileux inflammables dans une usine chimique

ARIA 65589 – 22/12/2025 – RHÔNE

Vers 14h30, l'explosion d'un réacteur de produits chimiques, suivie d'un incendie, s'est produite dans l'atelier expérimental d'une usine chimique.

L'accident a provoqué la mort de deux salariés.

Les circulations routière, ferroviaire et fluviale sur le Rhône à proximité du site ont été coupées.

L'activité de l'atelier a été suspendue. La production a repris environ deux semaines plus tard.

L'explosion serait liée au dégagement d'hydrogène lors d'une opération de dévolatilisation de 900 kg d'huile silicone.

Incendie dans une installation de traitement de déchets dangereux

ARIA 64473 – 14/06/2025 – BOUCHES-DU-RHÔNE

Vers 19h20, un samedi, un incendie s'est déclaré au sein de la zone de tri d'un site de tri, transit, regroupement et pré-traitement de déchets dangereux.

1 900 personnes ont été confinées pendant plus de 10 heures.

La circulation routière et ferroviaire a été interrompue. Des eaux d'extinction de l'incendie ont pollué un canal s'écoulant jusqu'à l'étang de Berre à plus d'un kilomètre du site. Pendant dix jours, les activités de baignade, nautiques, de pêche et de ramassage de coquillages ont été interdites sur l'étang de Berre.

Dix jours après le début du sinistre, le feu a été éteint. Un suivi environnemental a été mis en œuvre.

Le site, contenant 950 t de déchets dangereux, a été détruit à 70 % et l'entreprise voisine a été arrêtée pendant dix jours.

68 employés ont été placés en chômage technique partiel. Les conséquences économiques sur le site ont été estimées à 18 millions d'euros.

INSTALLATIONS CLASSÉES : ANALYSES

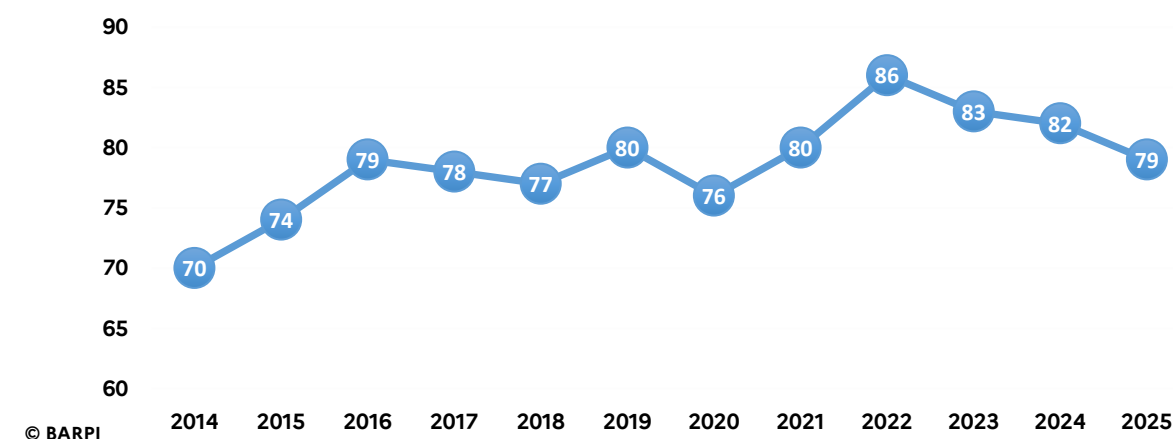
L'analyse des accidents : une investigation itérative

Seules les analyses en profondeur des événements permettent de définir des mesures qui seront de nature à corriger durablement la situation et, si les circonstances l'exigent, à faire évoluer la réglementation. L'investigation peut ainsi faire apparaître des perturbations (ou causes premières) et des causes profondes.

Les perturbations désignent les défaillances directes qui ont contribué à l'événement. Elles sont accessibles à l'observation. Ce niveau de causalité présente souvent un caractère technique ou individuel.

Le graphique ci-dessous montre, depuis 10 ans, le taux de connaissance des perturbations, tel que recensé par le BARPI.

Taux de connaissances des perturbations avérées dans les accidents en ICPE (en %)



Les perturbations les plus communément rencontrées en 2025 sont les écarts matériels, les interventions humaines et les pertes de contrôle des procédés.

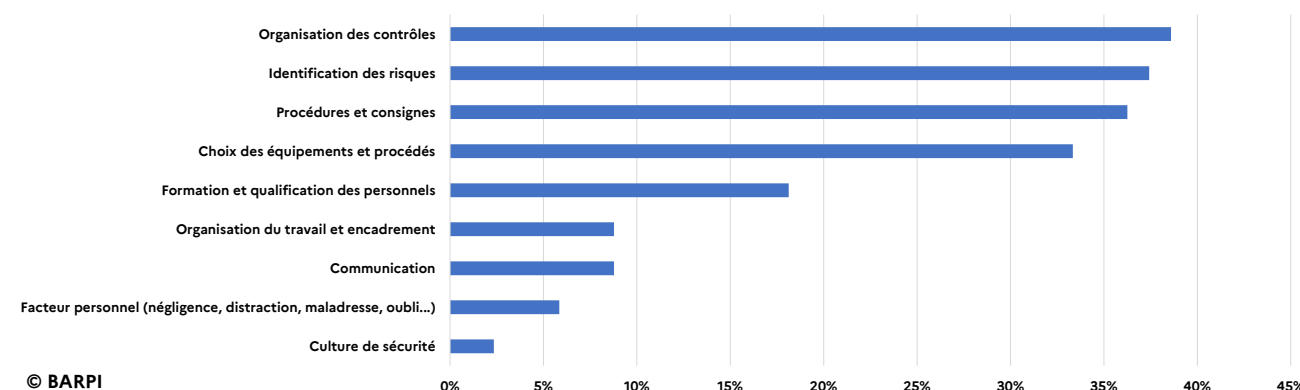
Les causes profondes, situées en amont des causes apparentes, sont des dysfonctionnements du système socio-technique dans lequel s'est déroulé l'accident. Elles renvoient fréquemment à des dimensions relevant des facteurs humains et des dimensions organisationnelles et managériales.

En premier lieu, il convient de comprendre le contexte de survenue de l'accident : temporalité (jour, nuit, semaine, weekend...), fonctionnement de l'exploitation (arrêt, redémarrage, nouvelle production, surcharge d'activité...), fonctionnement des équipes (habituel, absence, formation, relève...) et autres éléments participant au contexte.

L'analyse par suite doit être menée en partant du phénomène dangereux puis en mettant en évidence les perturbations (causes premières) pour enfin arriver à l'identification des causes profondes. C'est la correction de ces causes profondes qui permettra d'éviter que l'événement ne se reproduise.

Le taux de connaissance des causes profondes s'établit à 35% pour les accidents survenus dans les ICPE en 2025, (34% en 2024). Ces causes profondes regroupent différentes familles de défaillances telles que l'on peut les retrouver sur le graphe suivant :

Répartition des causes en % sur les accidents avec cause connue



DÉMATÉRIALISER LES DÉCLARATIONS D'ANALYSE D'ACCIDENTS ET D'INCIDENTS EN ICPE ET LES RAPPORTS

Le processus de retour d'expérience (REX), dans le domaine du risque accidentel, est une étape essentielle de la prévention et de la gestion des risques. Identifier les anomalies, les incidents et les accidents, les analyser, et en tirer des enseignements, sont preuve d'une culture du risque effective, permettant une amélioration de la sécurité, pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Le partage du REX permet de faire bénéficier l'ensemble des acteurs pour progresser dans la sécurité des installations. A ce titre, conformément à [l'article R. 512-69](#) du code de l'environnement, l'exploitant d'une ICPE « est tenu de déclarer, dans les meilleurs délais, à l'inspection des installations classées les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 ».

Depuis le 1^{er} janvier 2026, cette déclaration doit être réalisée sur le site Internet : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R71939>. Cette téléprocédure a été ouverte dès le 9 octobre 2025 pour les exploitants volontaires.

Plusieurs projets connexes, rendus nécessaires par la mise en œuvre de la télédéclaration, ont été menés en 2025, notamment pour assurer l'interconnexion entre les différents outils (portail de télédéclaration des accidents et incidents en ICPE, outil de suivi interne de l'inspection des installations classées, base de données ARIA).

Parmi les 331 accidents et incidents recensés sur des ICPE entre le 9 octobre et le 31 décembre 2025, 179 (soit 54 %) ont fait l'objet d'une télédéclaration volontaire par les exploitants.

Le taux de collecte par le BARPI des rapports d'analyse d'accident est considérablement amélioré par l'ensemble de ces évolutions : il est de 19 % en 2025 pour les accidents qui n'ont pas été télédéclarés, et de 73 % pour ceux qui ont été télédéclarés.

L'ensemble de ces projets permettent de gérer l'accidentologie de manière plus efficace, de favoriser la capitalisation du retour d'expérience et de simplifier le travail des exploitants ainsi que de l'inspection des installations classées.

Des informations relatives à la mise en œuvre de la télédéclaration (rappels réglementaires, hyperliens vers la téléprocédure et les ressources utiles, cas particuliers, etc.), ont été mises à disposition des exploitants et du public sur [le site Internet ARIA](#). Plusieurs documents ont notamment été réalisés par le BARPI en lien avec les fédérations et organisations professionnelles :

- un modèle révisé de rapport d'analyse d'accident ou d'incident ;
- la notice associée au modèle de rapport précité ;
- un document pédagogique visant à accompagner tout exploitant d'ICPE dans l'analyse d'un accident ou d'un incident, et à expliciter la terminologie utilisée par la DGPR pour l'enregistrement des accidents et incidents dans la base de données ARIA.



UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LES FORTES CHALEURS

L'année 2025 se classe au 4^e rang des années les plus chaudes enregistrées en France depuis le début des mesures en 1900 avec le 3^e été le plus chaud¹. Deux vagues de chaleur prolongées ont été enregistrées, l'une mi-juin et l'autre en août. Elles ont accentué la sécheresse des sols et fragilisé la végétation. Les épisodes de vent fort ont aggravé les risques de feu durant l'été. Ainsi, plus de 30 000 ha de forêt et de végétation ont brûlé sur l'année (pour une moyenne annuelle de l'ordre de 15 000 ha sur la période 2006-2021²).

Ces aléas climatiques ont eu des répercussions sur les installations classées pour l'environnement : 49 événements ont été recensés dans la base de données ARIA, dont 43³ liés aux fortes chaleurs et 6 en lien avec un feu de forêt. L'année 2025 est la 4^e année la plus marquée par les événements liés aux fortes chaleurs et au deuxième rang pour ce qui concerne les feux de forêts, ce qui montre la corrélation entre l'accidentologie et les conditions climatiques. Les événements ont consisté majoritairement en des incendies, mais également en des coupures d'utilité électrique (avec mortalité d'animaux d'élevage dans deux événements) et des décompositions de produits ou de déchets. La moitié de ces événements concerne le secteur du traitement des déchets.

Incendie dans une installation de stockage de déchets non dangereux

ARIA 64674 – 18/06/2025 – HAUTE-GARONNE

Une détonation suivie d'un feu et d'une autre détonation se sont produites dans le casier en exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux, une dizaine de minutes après la fermeture du site. L'alerte a été donnée par les opérateurs, encore présents sur site. Ils sont intervenus avec un compacteur, une pelle mécanique et des matériaux inertes pour étouffer le feu. Dans la nuit, la caméra thermique a détecté une reprise de feu au même endroit.

Le temps était chaud et sec (30 °C à l'ombre). La présence d'un déchet non conforme (de type contenant de liquides ou de gaz inflammables) ainsi que de températures élevées seraient à l'origine du sinistre.



© DR Exploitant

Cet événement fait l'objet d'une fiche détaillée



Site de gestion de déchets traversé par un feu de forêt

ARIA 64841 – 07/07/2025 – AUDE

Un feu de forêt a traversé un site de gestion de déchets comprenant une installation de stockage de déchets non dangereux, un centre de tri, transit regroupement de déchets non dangereux et un laboratoire de recherche.

Le coût des dégâts matériels est de 900 000 euros.

1 Données [Météo France](#)

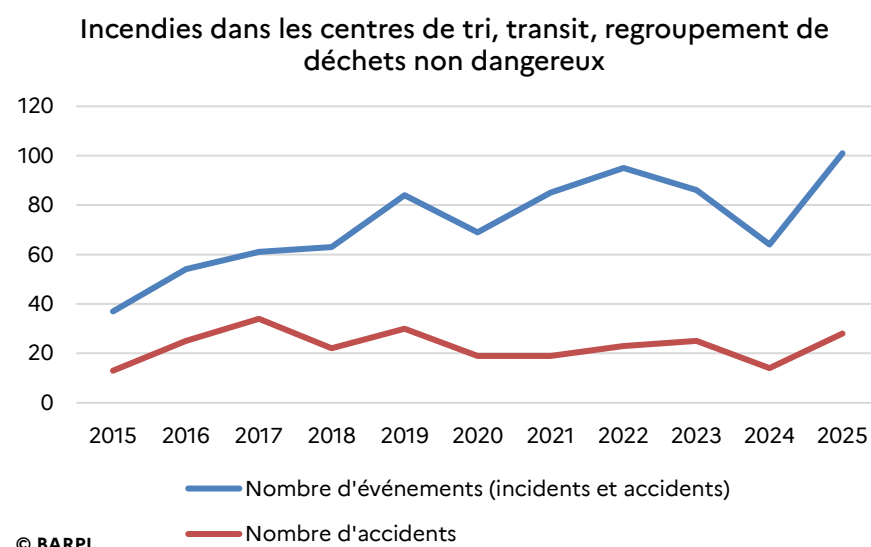
2 Données [ONF \(Office national des forêts\)](#)

3 Un événement est considéré comme lié aux fortes chaleurs lorsque celles-ci en constituent la cause directe, ou qu'elles ont participé à sa survenue, favorisé son déclenchement ou contribué à son aggravation.



INCENDIES DANS LES CENTRES DE TRI DE DÉCHETS NON DANGEREUX

Avec plus de 100 incidents et accidents enregistrés dans la base de données ARIA en 2025, les activités de tri, transit, regroupement de déchets non dangereux représentent à elles seules près de 20 % des événements du secteur des déchets. L'incendie est le phénomène dangereux très largement dominant, avec plus de 97 % des cas¹.



L'année 2025 a été marquée par une augmentation du nombre d'incidents et accidents recensés de la filière. Le nombre d'incendies enregistrés a ainsi augmenté de 55 % par rapport à 2024 et est à son plus haut niveau enregistré, légèrement au-dessus du précédent sommet observé en 2022.

L'année 2025 s'est également caractérisée par un nombre important d'incendies de grande ampleur ayant entraîné des destructions massives d'installations. Ces événements ont, en particulier, concerné des centres de tri, transit, regroupement de déchets issus de la collecte sélective, dont un

exemple marquant est l'incendie du 7 avril qui a détruit un centre de tri parisien ([ARIA 64243](#)).

Ces sites font l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre de l'action nationale 2026 de l'inspection des installations classées relative au contrôle de la mise en œuvre des arrêtés ministériels visant à lutter contre les incendies dans les installations de déchets. Cette action vise également à interroger la culture de sécurité des professionnels de la filière, à travers un point de contrôle dédié à la gestion du retour d'expérience.

Incendie dans un centre de tri des déchets issus de la collecte sélective



ARIA 65474 – 06/11/2025 – MEURTHE-ET-MOSELLE

Vers 5 h, dans un centre de tri, transit, regroupement de déchets issus de la collecte sélective, un départ de feu s'est produit au niveau d'une bande transporteuse située au sein du bâtiment de process de tri de 1 800 m². Un important panache de fumées noires s'est dégagé et atteint la ville voisine. Un périmètre de sécurité de 500 m a été mis en place. La circulation des trains sur la ligne située à proximité du site a été ralentie. L'incendie a été éteint vers 16 h. L'événement détruit l'ensemble du bâtiment et le process de tri. Les conséquences économiques sont estimées à plus de 10 millions d'euros. 58 salariés ont été reclassés vers d'autres sites du groupe afin d'assurer une continuité de l'emploi. L'événement a eu lieu en fin de poste de nuit. La chaîne de tri était à l'arrêt et vide. Le départ de feu pourrait être lié à la présence d'une batterie lithium.

© DR SDIS MEURTHE-ET-MOSELLE

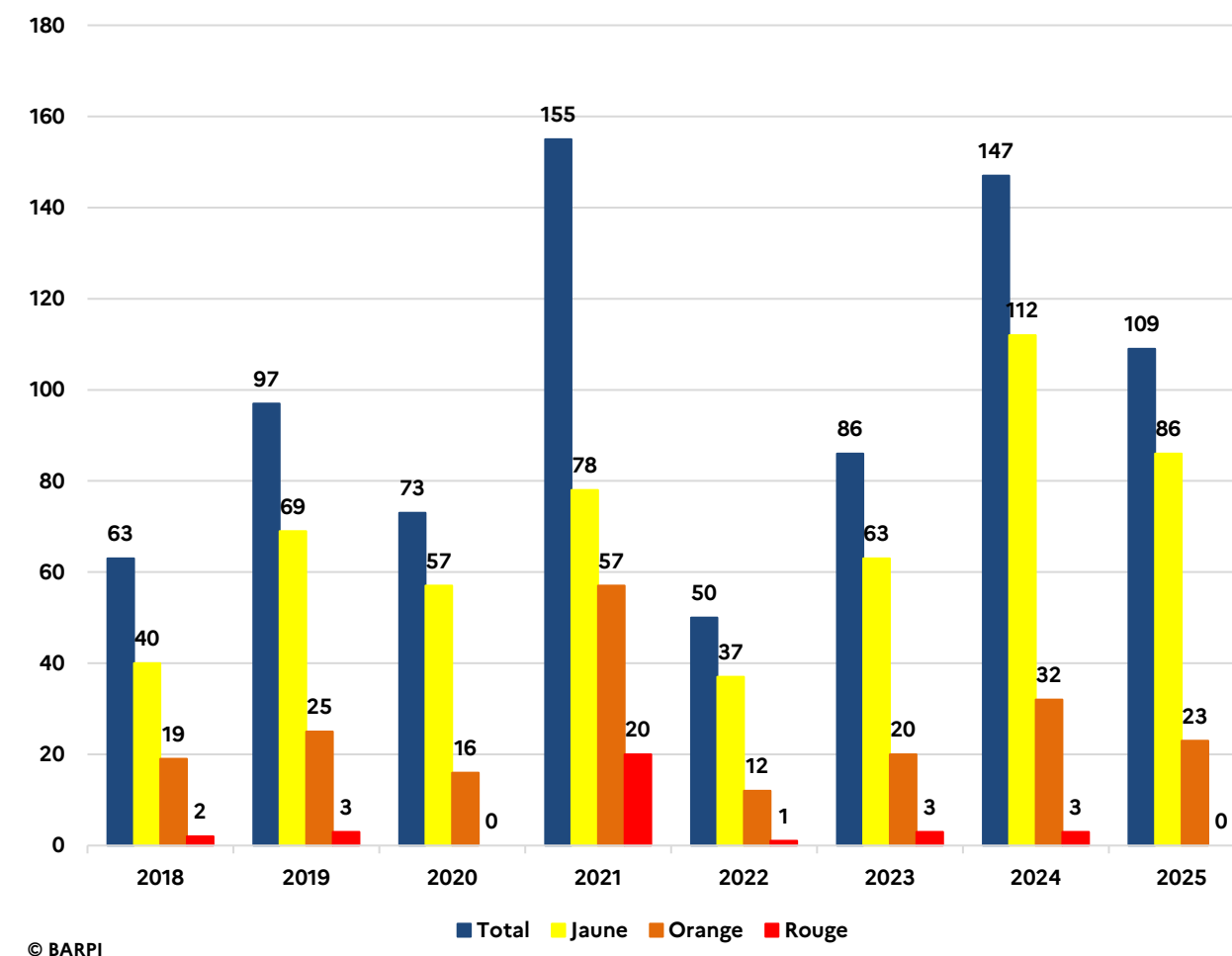
¹ Flash ARIA Incendies dans les centres de tri - BARPI, 2025



OUVRAGES HYDRAULIQUES

Depuis juillet 2010¹, le BARPI recense les déclarations d'événements importants pour la sûreté hydraulique² (EISH). À la date du 1^{er} avril 2026, 109 EISH ont été enregistrés pour l'année 2025, dont 86 EISH de couleur jaune et 23 orange. Aucun EISH de couleur rouge n'est répertorié pour cette année. Le nombre d'événements reste à un niveau supérieur à la moyenne 2015-2024, tant sur les barrages (56 EISH, dont 19 sur des barrages latéraux de canaux) que les systèmes d'endiguement (53 EISH).

Nombre d'EISH enregistrés par année



Les phénomènes météo intenses (crues, précipitations, tempêtes) ont contribué à 21 EISH sur les systèmes d'endiguement et 13 sur les barrages. Une [synthèse sur l'impact des crues sur les digues](#) a été publiée par le BARPI en novembre 2025. La succession d'épisodes pluvieux et de tempêtes (Éowyn et Herminia) fin janvier 2025 est à l'origine de cinq EISH sur des systèmes d'endiguement en Bretagne et dans les Pays-de-la-Loire, ainsi qu'un EISH sur un plan d'eau.

Fin juin 2025, des orages entraînant un cumul de précipitations, allant jusqu'à 100 mm en quelques heures sur certaines zones de la Savoie, ont provoqué des crues torrentielles à l'origine de trois EISH :

- l'engravement d'un système d'endiguement avec surverse et inondation de la zone protégée ([ARIA 65839](#)) ;
- en aval de cet événement, un lâcher d'eau sans alerte préalable sur un barrage ([ARIA 65145](#)) ;
- des dégradations sur un barrage et la partie en aval ([ARIA 65185](#)).

Cinq EISH sont par ailleurs recensés en lien avec des travaux réalisés sur des systèmes d'endiguement par des tiers, sans consulter le gestionnaire de l'ouvrage ou avec une défaillance au niveau de l'exécution des travaux. Deux cas sont dus à des particuliers riverains de l'ouvrage, deux cas à des aménageurs publics et un cas à un gestionnaire de réseaux.

¹ Arrêté du 21 mai 2010

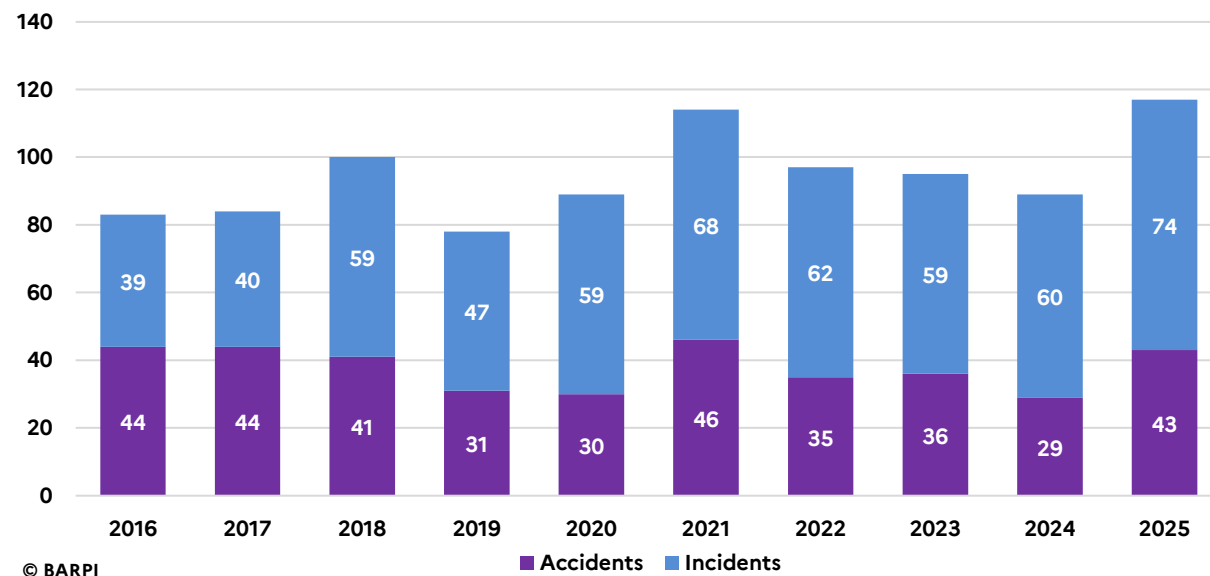
² Les EISH sont répartis en trois couleurs, par ordre de gravité et dont les événements hydrauliques ont entraîné :

- rouge** – accidents : des décès ou blessures aux personnes ou des dégâts majeurs aux biens ou ouvrages hydrauliques ;
- orange** – incidents graves : la mise en danger de personnes sans blessures graves ou des dégâts importants aux biens ou ouvrages hydrauliques ;
- jaune** – incidents : une mise en difficulté des personnes ou des dégâts de faible importance à l'extérieur ainsi que des événements traduisant une non-conformité réglementaire, des défauts de comportement de l'ouvrage ou de ses organes de sûreté

LA MÉTALLURGIE ET LES PRODUITS MÉTALLIQUES

Dans les secteurs de la métallurgie et des produits métalliques (NAF 24 et 25), le nombre d'accidents recensés dans la base de données ARIA est resté globalement stable sur les 10 dernières années, alors même que l'indice de production a connu une baisse marquée (NAF 24 : - 27 % sur la période 2016-2025, NAF 25 : - 11 %). Sur la même période, le nombre d'incidents a augmenté. Cette tendance pourrait s'expliquer par une amélioration de leur recensement mais aussi par les difficultés économiques rencontrées par le secteur, pouvant favoriser la survenue d'événements, comme l'illustre la succession de 3 accidents en 14 mois sur un site sidérurgique placé en redressement judiciaire (ARIA 62179, 63175 et 64685).

Nombre d'événements par classement et par année de survenue



Les incendies sont en augmentation (24 accidents en 2025) et constituent la majorité des événements recensés dans ce secteur, suivis par les rejets accidentels dans l'air ou dans l'eau. En 2025, le secteur de la sidérurgie a été marqué par plusieurs accidents aux conséquences économiques significatives, parmi lesquels :

- deux incendies sur des bandes transporteuses (ARIA 65121) et sur un transformateur électrique (ARIA 65444) ;
- deux fuites de métal en fusion (ARIA 65318, 65506).



Explosion et incendie de transformateur électrique dans une aciérie

ARIA 65444 - 26/11/2025 - SAÔNE-ET-LOIRE

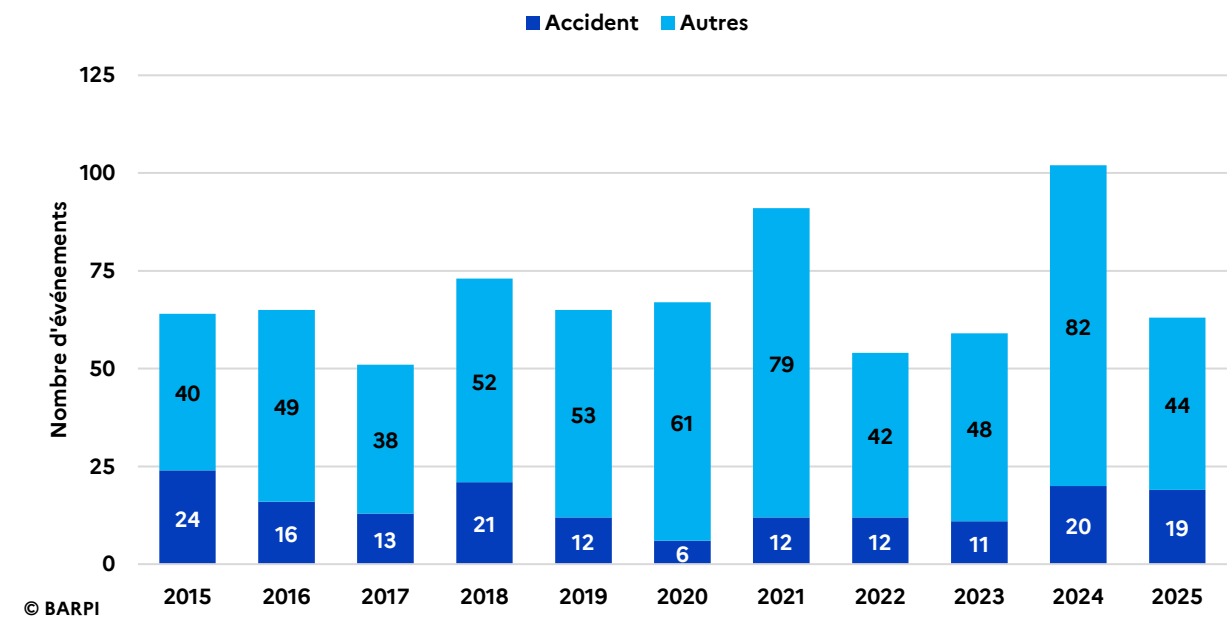
Vers 22 h, une explosion suivie d'un incendie s'est produit sur le transformateur d'alimentation d'un four de fusion dans une aciérie. La présence de 20 m³ d'huile diélectrique dans le transformateur a empêché l'extinction à l'eau. L'explosion a créé un enchevêtrement de pièces métalliques entraînant des difficultés d'accès au foyer de l'incendie. Entre 2 h et 5 h, les pompiers réalisent plusieurs tentatives d'attaque à la mousse et découpent des éléments métalliques pour faciliter l'accès au foyer. L'incendie est éteint vers 5 h.

L'incendie détruit le transformateur, entraînant l'indisponibilité du four de fusion et, par conséquent, de l'aciérie à chaud, pendant 4 mois. Les dégâts matériels sont estimés à plus de 3 M€.

LES SILOS DE MATIÈRES ORGANIQUES

Après une année 2024 marquée par un pic d'incidents et accidents recensés, lié à de multiples événements impliquant des séchoirs à grains, l'année 2025 est revenue à une tendance plus standard. Deux tiers des événements survenus en 2025 concernent des silos de matières alimentaires (céréales...), le reste portant principalement sur des silos de bois.

Répartition des accidents par classement et par année de survenue



En septembre 2025, le BARPI a publié une [synthèse](#) sur l'accidentologie impliquant des silos de matières organiques, enregistrée dans la base de données ARIA entre 2015 et 2024, ainsi que le retour d'expérience associé.

L'analyse de l'accidentologie dans les silos en 2025 illustre notamment :

- la proportion des événements impliquant des [équipements de convoyage](#) (plus de 30 % cette année) ;
- la récurrence de scénarios à l'origine de situations accidentelles : auto-échauffement de la matière stockée, travaux par point chaud, séchage de matière, inflammation/explosion dans d'autres équipements annexes/amont (filtration, broyeur...), rupture d'un réservoir du fait du vieillissement des installations...

Incendie de silo dans une usine de tournerie

ARIA 65500 - 11/11/2025 - JURA

Vers 9h20, un feu a été détecté dans un silo métallique de sciure et de copeaux de bois, sur le site d'une usine de tournerie. Le foyer concernait le tiers supérieur du stockage et était difficilement accessible. Après sécurisation de l'installation, la vidange du silo a été réalisée, non sans difficultés, considérant le risque d'effondrement. Une grue a notamment été acheminée afin de démonter les trois cyclones et l'ensemble de la plateforme supérieure du silo.





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la prévention des risques
Service des risques technologiques
Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels
5, place Jules Ferry - 69006 Lyon
Tél. 33 (04) 26 28 62 00
barpi@developpement-durable.gouv.fr

Site Internet :
www.aria.developpement-durable.gouv.fr